
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPANNAGE LE LONG DES AUTOROUTES UN SEUL NUMÉRO VALABLE À PARTIR DU 13 DÉCEMBRE 2019 : LE 101

À partir du 13 décembre 2019, tous les usagers de véhicules légers (<3,5T) qui tombent en panne le long des autoroutes ou voies assimilées wallonnes¹ devront faire appel à un dépanneur agréé pour leur venir en aide. Un seul numéro à appeler : le 101 !



Suite au projet pilote mis en place début 2019, l'arrêté d'exécution du projet SIA-BIS+ a été publié au Moniteur Belge ce 3 décembre 2019 et sera d'application 10 jours après sa publication, à savoir le 13 décembre de cette année.

Pour rappel, le projet SIABIS+ consiste en une plateforme informatique qui organise le transfert des informations nécessaires aux interventions de dépannage et désigne le dépanneur qui pourra intervenir le plus rapidement en fonction de la localisation de l'incident.

SIABIS+ (Système Informatique Assisteurs – Bijstandverlener Informatie Systeem) permettra d'améliorer l'organisation, la qualité, la sécurité et la rapidité des interventions afin de rétablir les conditions normales de circulation sur les

¹ L'ensemble du réseau (auto)routier concerné est détaillé sur www.sofico.org et infrastructures.wallonie.be.

autoroutes et voies assimilées (20% des congestions sont dues aux accidents et aux véhicules en panne).

Qui cela concerne-t-il ?

SIABIS+ concerne tout usager d'un **véhicule <3,5T** (voiture, moto, camionnette...), qu'il bénéficie d'un contrat d'assistance de dépannage ou non.

Ce système permet également d'homogénéiser les tarifs des prestations des dépanneurs.

Les tarifs appliqués sont les suivants (hors frais supplémentaires)² :

- Du lundi au vendredi de 7h à 19h : 150 € HTVA
- La nuit, le week-end et jours fériés : 225 € HTVA

Dans quels autres cas SIABIS+ est-il d'application ?

- Les véhicules abandonnés
- Les objets perdus de moins de 1m³

Les objectifs de SIABIS+ :

- augmenter la sécurité des usagers et des intervenants (police, pompiers, ambulances, victimes, dépanneurs, agents du Service public de Wallonie...) ;
- assurer la rapidité des interventions pour rétablir les conditions normales de circulation ;
- obtenir une transparence et une maîtrise des coûts pour les usagers ;
- professionnaliser le travail des intervenants, garantir la qualité et la sécurité des interventions (afin d'augmenter la sécurité de tous et d'harmoniser le travail de chacun des intervenants, une formation est dispensée par la Police Fédérale à tous les dépanneurs) ;
- respecter les spécificités du tissu économique du secteur du dépannage.

Contacts presse

Sofico : Elodie CHRISTOPHE – 0479/86 55 21

SPW Mobilité et Infrastructures : Mee Hwa BOULANGÉ – 0476/94 28 29

Police Fédérale : Jonathan PFUND – 0477/50 18 01

² L'ensemble des tarifs sont repris sur www.sofico.org et infrastructures.wallonie.be.